

Lundi 13 décembre 2021

Conseil métropolitain du 13 décembre 2021

'La Métropole engage un plan sans précédent pour les mobilités d'avenir'

La Métropole adopte ce 13 décembre 2021 une série de mesures fortes, en vue d'accélérer la transition sociale et écologique, soutenir l'activité économique et le rayonnement du territoire. Des investissements sans précédent sont engagés en faveur des mobilités : renforcement du réseau de transports en commun pour la rentrée scolaire 2022, création d'un vaste réseau de pistes cyclables d'ici 2026 pour atteindre plus de 200 km de tracé, partenariat avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure pour lancer un nouveau dispositif de covoiturage, prolongation de l'expérimentation Klaxit, triplement du nombre de bornes de recharge (400 points de recharge) pour les véhicules électriques d'ici 2026... La Métropole s'engage par ailleurs pour la culture et l'attractivité : réouverture de la Maison Sublime en 2022 dans le cadre d'un transfert de gestion du ministère de la Justice vers la Métropole, rénovation du Pôle Beauvoisine et de l'Office de Tourisme... Notre établissement adopte une Charte de la Biodiversité pour préserver notre patrimoine naturel, et conventionne avec le SDIS pour rénover et déployer de nouveaux Centres d'Incendies et de Secours (CIS).

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Le début du mandat a été marqué par une première phase d'amorce et d'impulsion d'actions majeures, pour la justice sociale et climatique, le rayonnement du territoire, pour répondre à l'urgence générée par la crise et préparer l'avenir, en soutenant largement les acteurs : les familles, les entreprises, les associations... Nous pourrions relâcher l'effort et nous reposer sur nos acquis. Face aux enjeux, nous allons au contraire amplifier notre action.

La Métropole engage un plan sans précédent pour les mobilités d'avenir. De nouvelles lignes de bus vont être créées et la fréquence de passage augmentée, dans le cadre d'un renforcement du réseau de transports en commun pour la rentrée scolaire 2022. Nous allons déployer un nouveau réseau de pistes cyclables d'ici 2026 pour atteindre plus de 200 km de tracé. Un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure va être engagé pour lancer un nouveau dispositif de covoiturage. Le partenariat avec Klaxit est quant à lui prolongé pour l'année 2022. Nous allons, d'ici 2026, tripler le nombre de bornes de recharge (près de 400 points de recharge) pour véhicules électriques. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des premières actions du mandat : gratuité des transports en commun le samedi, décarbonation de notre flotte de véhicules, déploiement de LOVELO, le nouveau service public de location de vélos électriques avec tarification solidaire...

La Métropole agit pour la Culture, le patrimoine et le rayonnement du territoire. Début 2022, la Maison Sublime rouvrira ses portes au public ! Nous sommes fiers d'avoir participé à sa restauration et d'assurer sa valorisation, notamment par l'organisation de visites guidées. Nous engageons la rénovation du Pôle Beauvoisine, pour en faire un équipement muséal de référence, à travers un ambitieux projet scientifique et culturel. L'Office du Tourisme de Rouen va également connaître d'importantes restructurations, pour gagner en attractivité et en qualité d'accueil.

Nous adoptons par ailleurs une Charte de la Biodiversité et conventionnons avec le SDIS 76 pour réhabiliter et construire de nouveaux Centres d'Incendies et de Secours (CIS). On se bat, on ne lâche rien. »

La Métropole renforce son réseau de transports en commun dès la rentrée scolaire 2022

L'ambition de la Métropole pour le développement des mobilités alternatives à l'auto-solisme, l'attente des habitants de disposer de solutions respectueuses de l'environnement et la mise en œuvre progressive de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) nécessitent une réorganisation du réseau de transports en commun.

Les enjeux sont nombreux :

- améliorer le confort des usagers en réduisant les charges sur TEOR et certaines lignes de bus,
- mailler le réseau en offrant des liaisons directes supplémentaires,
- créer des transversales efficaces pour les déplacements intra-secteurs,
- améliorer la desserte des zones d'activités, zones industrielles, zones commerciales,
- améliorer l'attractivité et répondre au potentiel tout en respectant une bonne adéquation offre / demande.

Pour répondre à ces enjeux, la Métropole massifie le déploiement des transports en commun :

- 4 nouvelles lignes Fast seront créées (F6 transversale rive gauche ; F7 reliant la rive gauche au campus de Mont Saint Aignan sans passer par Théâtre des Arts ; F8 rocade Nord reliant la vallée du Cailly, le campus et le plateau Nord ; F9 issue de la montée en gamme de la ligne 32 reliant Elbeuf à Rouen)
- 2 nouvelles lignes de bus classiques permettront des liaisons transversales (la ligne 10 entre la vallée du Cailly, le campus et le plateau Nord ; la ligne 14 entre le plateau Est et Darnétal)
- Création d'une ligne régulière n°44 sur les communes de Val de la Haye, Sahurs, Hautot-sur-Seine, Saint Pierre de Manneville et Quevillon, en connexion avec T3 à Canteleu et au MIN.
- Pour rendre crédible l'offre de toutes les lignes Fast (5 existantes + 4 nouvelles) : fréquence maximale de 10mn en heures de pointe et 12mn en heures creuses
- De nombreuses lignes de bus classiques, sur des tracés proches de l'existant, voient leur niveau d'offre amélioré

Par ailleurs, l'évolution de l'insécurité et la diversité des causes qui l'engendrent ont incité les pouvoirs publics à appréhender ce phénomène dans une logique partenariale.

Les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat en 2016-2021 ont été les suivantes :

- Mise en œuvre de dispositifs innovants (caméras piétons, vidéo en temps réel, procès-verbaux numériques),
- Mise en place de la descente à la demande,
- Mise en place d'un partenariat avec les polices municipales pour le contrôle des titres,
- Contrôles combinés avec les transporteurs, la BSTC et la Gendarmerie Nationale,
- Réunion mensuelle (cellule de veille),
- Réunion toutes les 5 semaines avec les référents municipaux chargés de la sécurité, la Police et la Gendarmerie Nationale,
- Actions et campagnes de communication pour la lutte contre les « Violences faites aux femmes dans les transports en commun »,
- Mise en place d'une convention pour lutter contre les délits de fraude d'habitude permettant d'accélérer le processus de dépôt de plainte,
- Mise en place d'une lettre plainte simplifiée et dématérialisée sur le vandalisme,
- Groupe de travail sur le vandalisme et l'installation de matériel adapté (abri).

Ce partenariat va être renforcé pour la période 2022-2026 et intégrer un nouveau membre à la cellule de veille : la SNCF.

3 nouveaux champs d’actions sont prévus :

- Ciblage des stations prioritaires : Travailler sur les stations/arrêts les plus problématiques du réseau,
- Lutter contre le phénomène ‘Wheeling’ : l’augmentation des cyclistes et les conduites dangereuses appellent à la vigilance. Des dispositifs pour réduire ces phénomènes seront expérimentés,
- Lutter contre les incivilités à l’encontre des personnes chargées d’une mission de service public : lutter contre le sentiment d’impunité et mise en place d’un traitement rapide des infractions de moindre gravité.

À l’horizon 2026, 165 km de pistes cyclables seront créés pour atteindre un réseau total structurant d’un peu plus de 200 km

Avec 1,7 million de déplacements quotidiens sur le territoire de la Métropole, la mobilité des individus représente un enjeu central dans le succès de la transition énergétique et écologique du territoire.

À l’échelle de la Métropole, la part modale du vélo stagne depuis plus d’une décennie à 1% alors que la voiture reste largement utilisée pour des déplacements de courte distance : 40 % pour les déplacements inférieurs à 3 km, 45 % pour les déplacements de moins de 5km et 51 % pour les déplacements en-dessous de 10 km.

La Métropole va créer un réseau cyclable structurant et hiérarchisé sur le modèle du réseau de transports collectifs, qui permettra de lever l’un des principaux freins à la pratique du vélo qu’est la sécurité des déplacements. A l’horizon 2026, 165 km de pistes cyclables seront créés pour atteindre un réseau total structurant d’un peu plus de 200 km avec un potentiel à terme de 300 km.

Afin de répondre efficacement aux différents besoins des usagers, le réseau cyclable a pour objectif de se construire sur la base d’axes forts et lisibles, avec des aménagements confortables et sécurisés, reliés par des itinéraires de maillage :

- Le premier niveau (N1) appelé « Réseau Express Vélo » (REV) a été conçu à partir d’une analyse spécifique des déplacements domicile-travail et domicile-étude et de l’étude des liaisons entre pôles générateurs de déplacements sur l’ensemble du territoire métropolitain. Les itinéraires répondent ainsi à des besoins réels des usagers et les priorités d’aménagements sont identifiées là où la demande potentielle est la plus forte.

- Le second niveau (N2) appelé « Réseau Interconnecté Vélo » (RIV) est conçu pour assurer les liaisons entre le réseau N1, les centralités et les équipements d’intérêt (services publics, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, etc.). Le réseau est co-construit et concerté avec les élus locaux et les associations. Il formera, à terme, un maillage territorial dense et complémentaire au Réseau Express Vélo. Il permettra d’assurer un rabattement des cyclistes du niveau N1 vers le niveau local N2. A ce jour, une trentaine de communes a été consultée.

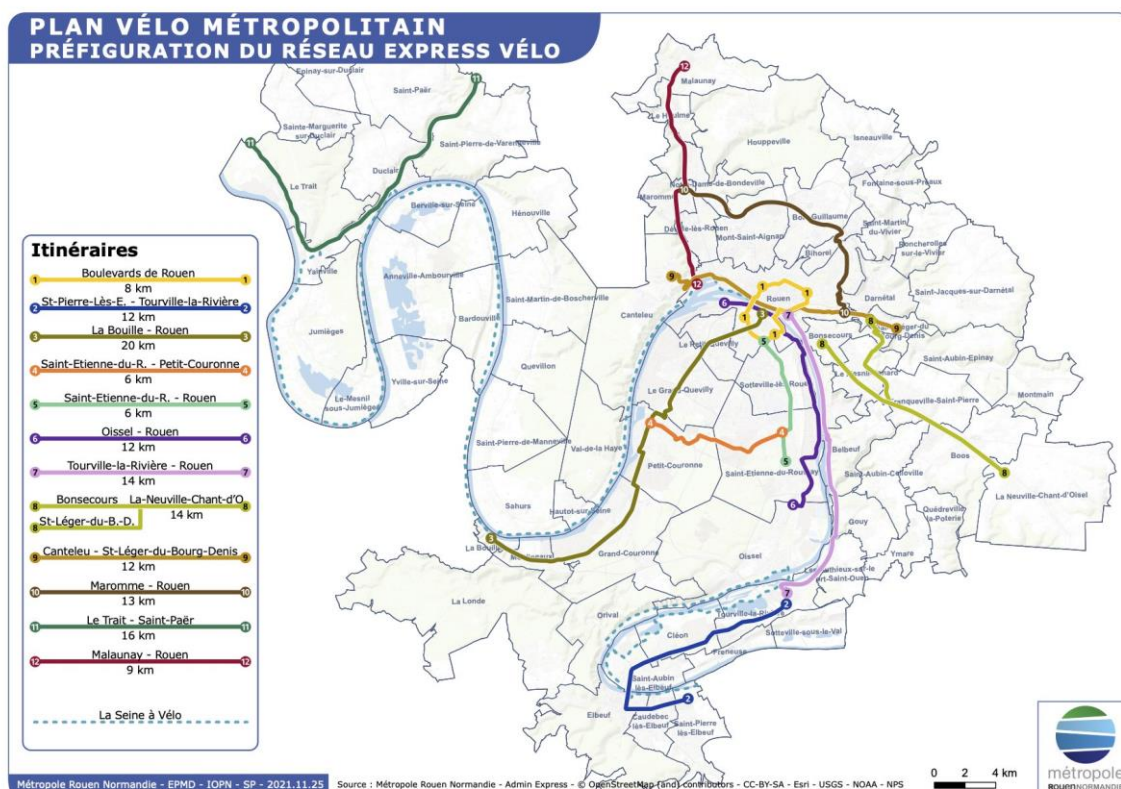
Création du Réseau Express Vélo (REV)

La proposition de Réseau Express Vélo (REV) est composée de 12 itinéraires représentant un linéaire de 143 km, dont 102 km d'aménagements cyclables à créer.

Les itinéraires proposés dans le cadre du Réseau Express Vélo sont les suivants :

- Boulevards de Rouen (8,4 km)
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf – Tourville-la-Rivière (11,7 km)
- La Bouille – Rouen (20,2 km)
- Saint-Etienne du Rouvray – Petit-Couronne (6,9 km)
- Saint-Etienne du Rouvray – Rouen (5,5 km)
- Oissel – Rouen (12 km)
- Tourville-la-Rivière – Rouen (14,1 km)
- La Neuville-Chant-d'Oisel – Bonsecours – Saint-Léger-du-Bourg Denis (14,3 km)
- Canteleu – Saint-Léger-du-Bourg-Denis (11,5 km)
- Maromme – Rouen (12,8 km)
- Le Trait – Saint-Paër (15,9 km)
- Malaunay – Rouen (9,4 km)

Les itinéraires de ce Réseau Express Vélo, qui seront accompagnés de services spécifiques (stations de gonflage, stationnements vélos, totems de réparation ...) doivent permettre de répondre à tous types d'utilisateurs, des « vélotisseurs » (personne réalisant ses déplacements domicile-travail à vélo) aux familles désireuses de circuler en toute sécurité. A ce titre, ils doivent respecter 3 grands principes : efficacité, sécurité et lisibilité des trajets. La mise en œuvre du Réseau Express Vélo fera l'objet d'une concertation avec les élus des territoires et les associations d'utilisateurs des modes actifs avant le démarrage des projets d'aménagement cyclables. **Ces aménagements représentent un coût total évalué à 55 000 000 € TTC, hors itinéraire Malaunay-Rouen dont la faisabilité technique est en cours d'études.**

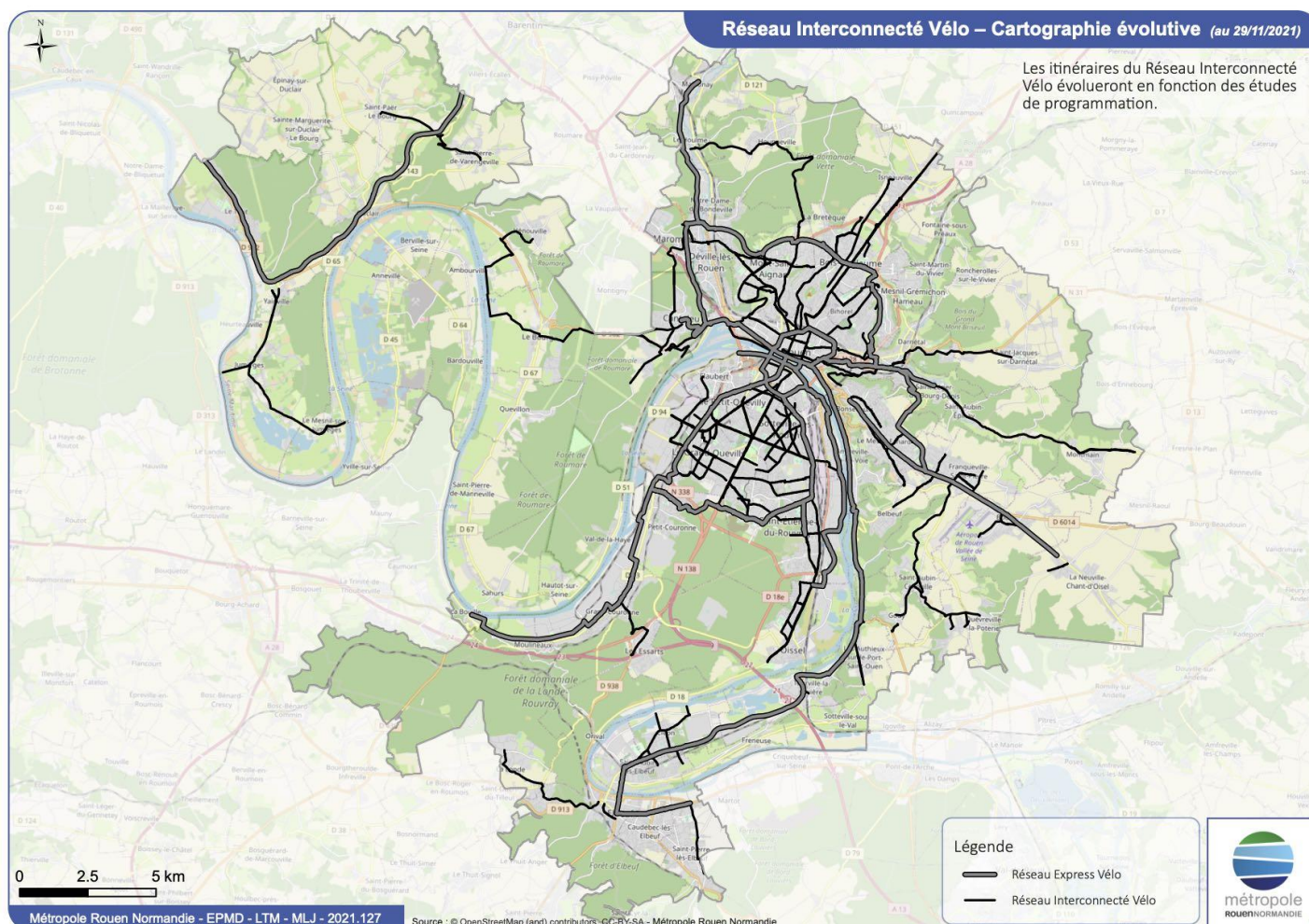


Création complémentaire du Réseau Interconnecté Vélo (RIV)

La proposition de Réseau Interconnecté Vélo viendra compléter le Réseau Express Vélo représentant un linéaire de 63 km à créer. Grâce au travail de concertation locale un potentiel de 100 km supplémentaires pourrait compléter à terme ce réseau pour atteindre 163 km.

Les itinéraires du Réseau Interconnecté Vélo à créer seraient les suivants :

- Pôle Austreberthe-Cailly : 7 km
- Pôle Plateaux-Robec : 22,2 km
- Pôle Val de Seine : 14,4 km
- Pôle Seine-Sud : 11,1 km
- Pôle Rouen : 8,6 km.



La Métropole massifie l'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques : augmentation du nombre de points de 142 à 400 sur 2021-2026

Dans la continuité des actions amorcées en faveur d'une mobilité durable, à l'instar des véhicules propres dans les transports en commun et pour accompagner les déplacements dans la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m), la Métropole Rouen Normandie a décidé de favoriser les déplacements décarbonés.

Depuis 2010, la Métropole mène une politique de soutien au développement de l'électromobilité en déployant des bornes de recharge. Toutefois, les enjeux environnementaux et sanitaires sont tels qu'il est nécessaire aujourd'hui d'accélérer les ambitions.

Le Plan de Déploiement des Infrastructures de Recharge est dédié à la création de bornes ou stations de recharge ouvertes au public, dont une proportion sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, le réseau de bornes de recharge compte 142 points de recharge, soit 71 bornes réparties sur 36 communes de la Métropole.

Les objectifs du Plan de Déploiement des Infrastructures de Recharge permettront d'atteindre à l'échéance de l'année 2026 :

- une couverture de recharge sur les 71 communes de la Métropole, soit au moins 1 borne par commune
- près de 200 bornes de recharge ouvertes au public d'une puissance maximale de 36 kW en courant alternatif (AC), soit près de 400 points de recharge,
- 15 bornes de recharge ouvertes aux usagers du réseau Astuce dans les parkings P+R dotés d'une barrière d'accès d'une puissance maximale de 11 kW en courant alternatif (AC),
- 10 stations de recharge rapides ouvertes au public d'une puissance maximale de 90 kW.

Avec un accès gratuit au service de recharge, le réseau de bornes de recharge doit faire face à une double contrainte : l'augmentation de la consommation énergétique et l'accentuation du phénomène de « véhicules ventouses », c'est-à-dire de véhicules rechargeables qui stationnent au-delà du temps de recharge nécessaire à leur batterie. Afin de limiter ces impacts, et induire des comportements vertueux, la Métropole Rouen Normandie mettra en place une tarification du service de recharge au cours de l'année 2022.

La Métropole prolonge l'expérimentation de l'application Klaxit : le covoiturage gagnant-gagnant, pour le porte-monnaie et la planète !

L'application est accessible à tous et disponible gratuitement sur Iphone et Android. Toute personne peut bénéficier du service, depuis le 13 septembre, à condition de réaliser un trajet au départ ou à l'arrivée du territoire de la Métropole. Ce service excède donc les limites de la Métropole et couvre ainsi la totalité du territoire de l'aire urbaine. Grâce à un algorithme de mise en relation, les covoitureurs peuvent entrer en contact via la messagerie instantanée et organiser leur covoiturage.

Malgré un contexte sanitaire peu favorable au développement du covoiturage, les débuts de cette expérimentation sont prometteurs : elle a permis d'atteindre, malgré le contexte sanitaire, 5 740 personnes inscrites en novembre dont 44% sont des covoitureurs actifs. La généralisation à partir du 1er septembre a par ailleurs permis de passer de 500 trajets mensuels en août à environ 9 000 trajets pour le seul mois de novembre 2021, pour un trajet moyen de 18km par voyage.

Dans le cadre de l'expérimentation, prévue initialement jusqu'en décembre 2021 seulement, **le conducteur bénéficie d'une rémunération à chaque trajet réalisé et c'est gratuit pour le ou les passagers qui covoiturent avec lui !** Le conducteur reçoit un forfait de 2€ pour un trajet de moins de 20 km et par passager et un forfait de 2€ + 0.10€/km et par passager pour un trajet compris entre 20 et 40 km, plafonné à 4€.

Cette expérimentation étant particulièrement concluante, la Métropole va la prolonger et conventionner pour une durée d'un an avec la société Klaxit pour indemniser les conducteurs-covoitureurs sur le territoire de la Métropole.

En pratique :

- Trajet de moins de 20 km : « Je suis conducteur et je pars d'Elbeuf pour aller à Petit-Quevilly (19km). Je prends trois personnes en covoiturage à l'aller et trois personnes au retour. Je gagne donc 6€ (3x2€) le matin et 6€ le soir. J'ai donc gagné 12€ dans la journée et c'est gratuit pour les passagers. »
- Trajet entre 20 km et 40 km : « Je suis conducteur et je pars de Barentin pour aller à Rouen (23 km) le matin avec deux personnes et reviens le soir avec une personne. Je gagne donc 4.6 € (2x2.3€) le matin et 2.3€ le soir soit 6.90 € sur la journée. Et c'est toujours gratuit pour les passagers. »
- Trajet de plus de 40 km : « Je suis conducteur et je pars de Val-de-Reuil pour aller à Malaunay (51 km). Je prends deux passagers à l'aller et un au retour. Je vais donc gagner 8€ (2x4€) à l'aller et 4€ au retour soit 12€ sur la journée. Et c'est toujours gratuit pour les passagers. »
- « Si chaque jour, je fais le trajet Barentin/Rouen en prenant un covoituré à l'aller et au retour, je gagne 4.6€ par jour soit 92€ par mois (à raison de 20 jours de trajet domicile-travail dans le mois). »

La Métropole Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération Seine Eure lancent un nouveau dispositif de covoiturage

La Métropole Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération Seine Eure vont mettre en service un dispositif expérimental d'aide au covoiturage spontané.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- créer un système de covoiturage inspiré du fonctionnement des transports en commun qui s'apparente à une sorte d'auto-stop numérique entre Val-de-Reuil et le centre de Rouen,
- massifier les offres de covoiturage afin de limiter l'usage de la voiture en autosolisme,
- mettre à disposition du public une solution de covoiturage sur des axes à forte circulation et ainsi faciliter la mise en relation de conducteurs et de passagers,
- inciter financièrement les conducteurs à « ouvrir leur porte » pour transporter un ou des passagers.

Afin de répondre à ces objectifs, le projet prévoit notamment :

- d'implanter un arrêt au niveau de la ZAE de la CASE, un arrêt pour desservir la rive gauche de Rouen et un arrêt au niveau de l'arrêt « Orléans » du T4,
- de mettre à disposition des passagers une application mobile, un parcours sms et une assistance téléphonique pour demander un covoiturage,
- de mettre à disposition des conducteurs une application mobile, des panneaux lumineux en amont et sur l'arrêt pour les avertir de la demande d'un passager pour covoiturer sur la ligne,
- d'offrir une garantie de départ aux passagers, déclenchée après 15 minutes d'attente,
- de rémunérer le conducteur pour les 1000 premiers trajets
- de lancer une campagne de communication pour faire connaître le service,
- de dresser un reporting mensuel sur la fréquentation de la ligne.

La Maison Sublime de Rouen rouvrira ses portes début 2022 !

La Maison Sublime rouvrira ses portes au public début 2022 ! Ce haut lieu d'histoire est le plus ancien monument juif d'Europe occidentale. C'est aussi le mieux conservé. Construit vers 1100, la Maison Sublime a été (re)découverte fortuitement en 1976 sous la cour du Palais de Justice à l'occasion de la réfection du pavage.

Fermé depuis 2001 sauf à l'exception de visites ponctuelles, le site était en restauration depuis 2017. Le temps, l'usure et l'humidité auraient eu raison de ce monument hébraïque remarquable sans les nombreux acteurs qui se sont mobilisés pour sa restauration. L'association « La Maison Sublime de Rouen », l'État, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Rouen, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime, les donateurs, les experts, archéologues, chercheurs et historiens ont permis de redonner vie à ce lieu presque millénaire.

La Métropole Rouen Normandie a contribué à ce travail mémoriel et patrimonial, par le financement des travaux, la valorisation du site et la mise en œuvre de son ouverture au public. En effet, le ministère de la Justice, propriétaire du site, n'a pas vocation à organiser son ouverture et sa promotion et a donc souhaité confier cette mission à la Métropole Rouen Normandie. Cela se traduira par l'organisation de visites guidées, destinées aux individuels et aux groupes, et d'actions culturelles. Cette gestion sera assurée par la Régie des Équipements Culturels (REC), qui a vocation à exploiter des équipements et mettre en œuvre des projets culturels, historiques et scientifiques d'envergure internationale.

La Métropole met un coup d'accélérateur à la rénovation du Pôle Beauvoisine

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les musées de la Ville de Rouen et du Département de Seine-Maritime présents sur le territoire ont été transférés à la Métropole Rouen Normandie. Avec la création de la Réunion des Musées Métropolitains (RMM), la Métropole Rouen Normandie affiche une volonté politique forte et des ambitions importantes pour le développement des musées.

Cette décision a une incidence toute particulière pour l'ensemble des musées transférés, notamment pour le Muséum d'Histoire Naturelle (collections de Naturalia et collections ethnographiques) et le Musée des Antiquités (collections d'archéologie locale et extra-territoriale - Grèce, Egypte, Mésopotamie..., et collections d'objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance).

Ces deux musées sont situés sur la rive droite de Rouen, en connexion immédiate avec l'hyper-centre de la ville. Ils se trouvent ainsi placés au sein du projet d'aménagement urbain « Cœur de Métropole » et de la création du « Quartier des Musées ».

Le Muséum d'Histoire Naturelle et le Musée des Antiquités, tous deux fondés au XIX^e siècle, occupent aujourd'hui des locaux vétustes, datés pour partie du XVII^e siècle (cloître classé au titre des Monuments Historiques), du XIX^e et du XX^e siècle.

Le projet de rénovation de ces deux équipements ambitionne de les regrouper au sein d'un équipement muséal unique, articulé sur un Projet Scientifique et Culturel décidé en novembre 2019. Des études préliminaires à la rénovation ont été menées en collaboration avec le Service des Musées de France et la DRAC, faisant émerger un projet permettant de rétablir les fonctions vitales des musées et d'accroître les surfaces, en particulier pour les collections et l'accueil des publics.

Le scénario retenu se caractérise par les points majeurs suivants :

- Déploiement du programme sur l'actuel bâtiment des musées, l'Hôtel des Sociétés savantes et le bâtiment du square (reconstruit),
- Ambition énergétique forte,
- Aménagement des abords extérieurs (jardin du square Maurois et allée Poussin),
- Les bâtiments des facultés Médecine et Pharmacie ne sont pas inclus dans ce scénario et font seulement l'objet de renforcements structurels conservatoires.

Il se concentre sur les fonctions incontournables d'un pôle muséal actuel :

- Fonctions d'accueil, de convivialité (boutique, espace café) et articulation entre le cloître historique et la construction contemporaine autour du jardin du cloître,
- Des expositions permanentes concentrées dans les étages,
- Un espace d'exposition temporaire accessible depuis l'accueil,
- Un lieu d'interprétation et de l'architecture du patrimoine,
- Un espace de documentation offrant aux visiteurs un temps de pause et des ateliers de médiation,
- La galerie des enfants connectée à son environnement,
- Des ateliers pédagogiques,
- Un auditorium,
- Un espace polyvalent privatisable ou salle de documentation pour l'équipe de gestion,
- Un espace de gestion sur trois niveaux accessibles de façon autonome,
- Une logistique générale (atelier menuiserie, circulation technique, locaux gardiens) déconnectée des flux publics,
- Un espace nécessaire au fonctionnement du Consortium et/ou d'associations partenaires.

Le total des surfaces de bâtiment correspondant à ce projet s'élève à 5 855 m², soit une augmentation de 45 % par rapport à la situation actuelle (4 018 m²). Le montant total de l'opération est évalué à 55 100 000 € HT, partagé entre les différents financeurs.

La Métropole engage la rénovation de l'Office du Tourisme Rouen Normandie Tourisme & Congrès

L'Office du Tourisme ne répond pas à l'esprit des « offices de tourisme de nouvelle génération ». En effet, l'évolution des comportements et les modes de consommations des visiteurs évoluent et les espaces d'accueil doivent donc s'adapter à ces nouvelles attentes.

Pour répondre à ces évolutions, l'Office de Tourisme Rouen Normandie tourisme & congrès va connaître les rénovations suivantes :

- Agrandissement de la surface dédiée à la boutique avec la création d'une ouverture vers le porche de l'office,
- Mise en accessibilité de l'atelier Monet avec la création d'un ascenseur allant jusqu'aux combles,
- Création de sanitaires publics au sein du bâtiment mais avec un fonctionnement indépendant,
- Mise en place de Wifi Public et agrandissement du nombre de bornes de recharges pour smartphones,
- Création d'un espace d'introduction à la visite touristique de la Métropole.
- Agrandissement de l'accueil du public dans la cour intérieure avec la création d'une verrière,

- Amélioration des locaux administratifs et des bureaux, la création de bureaux supplémentaires et de salle de pause en adéquation avec à la taille des effectifs,
- Déplacement des zones archives et réserves pour création espace de bureaux en combles.
- Mise en conformité relative à la sécurité incendie,
- Amélioration du confort thermique du bâtiment, le remplacement de la vieille chaudière et mise en place de ventilations, l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries extérieures,
- Mise en valeur extérieure par la restauration des deux façades,
- Mise en œuvre d'un plancher de verre pour la protection des pavés dans la cour intérieure

Le montant global de ces opérations est estimé à 4 200 000 € HT, partagé entre les différents financeurs.

La Métropole renforce ses actions pour la préservation de son patrimoine naturel

Depuis 2010 la Métropole mène des actions en faveur de la biodiversité. Ces actions isolées en matière de biodiversité se sont peu à peu structurées pour aboutir au premier Plan d'actions en faveur de la biodiversité. Ce plan d'actions a permis de développer de nombreux projets, tels que l'accompagnement des communes à la gestion différenciée, le programme Mares, le programme de plantation des haies, le programme pour la préservation des messicoles en zone agricole, le programme de restauration des coteaux calcaires, le développement de la gestion des espaces naturels par des chantiers nature.

Pendant cette période, la Métropole est devenue gestionnaire de nombreux sites naturels (Marais du Trait, Terres du Moulin à Vent dans la boucle d'Anneville-Ambourville, Coteaux de Quevillon, de la Grand-Mare, d'Amfreville-la-Mivoie, etc.) et est ainsi à ce jour gestionnaire d'un peu plus de 500 ha d'espaces naturels, hors forêts.

Au travers de ce plan d'actions, la Métropole a notamment été élue meilleure intercommunalité de France pour la biodiversité dans le cadre du concours « Capitale française de la biodiversité » à deux reprises en 2016 et 2018. **Le bon avancement de la majorité des projets a conduit à engager une nouvelle phase de concertation fin 2020 qui a abouti à la rédaction d'une nouvelle Charte de la Biodiversité du territoire de la Métropole.**

La Métropole a pu considérablement avancer sur certaines actions comme la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces et du zéro phyto (17 communes en zéro phyto et 34 communes accompagnées pour une gestion plus écologique des espaces publics), la labellisation Zéro Phyto de la Métropole en 2019, la plantation de près de 7 km de haies sur le territoire, la restauration écologique d'une cinquantaine de mares, la remise en gestion de plus de 50 ha de coteaux calcaires, la mise en gestion de plus de 230 ha de milieux silicicoles dans la Boucle d'Anneville-Ambourville et la prise en compte des éléments du paysage favorables à la biodiversité dans le PLUi.

La Métropole va déployer, avec ses partenaires, une Charte de la Biodiversité 2021-2026 pour massifier la préservation de l'environnement : Elle s'articule autour de 8 grands axes :

- Axe 1 - Améliorer les connaissances naturalistes et du foncier - identifier et protéger les trames verte, bleue, noire et brune du territoire
- Axe 2 - Restaurer et valoriser la sous-trame aquatique et les zones humides
- Axe 3 - Restaurer, gérer et valoriser la sous-trame boisée
- Axe 4 - Protéger, restaurer et valoriser les milieux secs silicicoles et calcicoles
- Axe 5 - Protéger et valoriser la biodiversité par les pratiques agricoles en milieu rural
- Axe 6 - Développer la nature en ville

- Axe 7 - Suivre les perturbations des milieux et œuvrer pour la protection des espèces rares et menacées
- Axe 8 - Concerner, sensibiliser, soutenir et accompagner les acteurs du territoire.

Pour l'année 2022, l'impact financier de la mise en œuvre des actions de la Charte est estimé à environ 715 000 € en investissement et 149 300 € en fonctionnement. La Métropole envisage de reconduire ces sommes annuellement jusqu'en 2026.

La Métropole s'engage pour la rénovation et le déploiement de Centres d'Incendies et de Secours (CIS) sur le territoire

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est soumis à un grand nombre de risques nécessitant la présence de centres d'incendie et de secours opérationnels et judicieusement répartis. Il est aujourd'hui maillé par 15 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) gérés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (76). Certains d'entre eux nécessitent une réhabilitation ou reconstruction afin de s'adapter aux enjeux actuels et futurs.

De plus, dans le but d'optimiser la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours, une évolution du maillage des CIS sur le territoire de la Métropole a été envisagée dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr) arrêté par le Préfet de la Seine-Maritime. Cette évolution pourra entraîner la construction d'un ou plusieurs nouveaux CIS.

En lien étroit avec les communes concernées, les opérations prioritaires retenues en concertation avec le SDIS 76 sont :

- la reconstruction du CIS de Saint-Martin-de-Boscherville
- la reconstruction/le déplacement du CIS de Sotteville-lès-Rouen
- la reconstruction du CIS de Duclair
- la reconstruction ou l'extension du CIS de Grand-Quevilly
- la construction d'un CIS dans la zone nord de l'agglomération rouennaise

Au regard de la capacité de financement du SDIS, ces opérations nécessitent la participation du bloc communal au plan de financement (indépendamment de la contribution annuelle au fonctionnement du SDIS versée par la Métropole (16,1 M€ en 2020).

La convention de partenariat proposée prévoit une subvention de la Métropole Rouen Normandie ainsi que du Département de Seine-Maritime à hauteur, chacun pour ce qui le concerne, de 20 % des dépenses prévisionnelles hors taxes. La convention comporte également des objectifs ambitieux afin de répondre aux forts enjeux de transition écologique dans la construction, en termes de performance énergétique, d'économie circulaire, d'intégration de matériaux biosourcés, d'énergies renouvelables, de récupération d'eau de pluie.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05